

Morgan BIDAUT
4 rue Bonaparte
06300 Nice

Le président, M Duvillier
Comité de sauvegarde du Jardin Bonaparte
MDSE
11 Boulevard Carabacel
06000 Nice

Nice, le 21 septembre 2020,

Lettre avec accusé de réception

Double d'envoi par courriel à jardin.bonaparte@yahoo.com; eric.gautier@e-riviera.com ;
support@canablog.com (éditeur du site/blog) ; contact@cabinetdalbera.com

A l'attention du président du Comité de sauvegarde du Jardin Bonaparte M. Duvillier,

En vertu de l'article L 226-15 du Code Pénal je vous ordonne de supprimer immédiatement de votre "blog" <http://jardinbonaparte.canalblog.com> mon courriel destiné au Cabinet Dalbera, syndic du 6 rue Bonaparte daté du 16 septembre 2020; courriel qui ne vous était pas destiné et dont vous n'étiez pas en copie.

Si celui-ci n'est pas retiré sous les 24 heures je m'engage à des poursuites pénales à votre rencontre pour « atteinte à la personnalité ».

Je vous rappelle que la divulgation non autorisée d'un courrier électronique est passible d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Morgan Bidaut

PJ 1: Copie d'écran de la page d'accueil du blog <http://jardinbonaparte.canalblog.com>

PJ 2: Courriel destiné au Cabinet Dalbera divulgué sans autorisation



